

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

REUNION DES ETATS COTIERS ET DES NATIONS PRATIQUANT LA PECHE HAUTURIERE
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 18 - 22 juin 1984)

LES BESOINS FUTURS EN MATIERE DE CONSERVATION DES RESSOURCES EN THONIDES
DE LA REGION, ET LE ROLE DU PROGRAMME D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS
(Document WP.9 de la Vingt-troisième Conférence du Pacifique Sud)

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT-TROISIEME CONFERENCE DU PACIFIQUE SUD

(Saipan, Iles Mariannes du Nord, 1-7 octobre 1983)

LES BESOINS FUTURS EN MATIERE DE CONSERVATION DES
RESSOURCES EN THONIDES DE LA REGION, ET LE ROLE
DU PROGRAMME D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS

Introduction

Le Programme d'évaluation des thonidés et marlins de la Commission du Pacifique Sud, approuvé par la Vingtième Conférence du Pacifique Sud, doit arriver à son terme le 30 septembre 1984. C'est pourquoi, à la réunion du Comité de planification et d'examen qui s'est tenue au mois de mai 1983, les délégués des gouvernements ont examiné les besoins futurs de la région en matière d'étude et d'évaluation des ressources halieutiques océaniques. En conclusion de ses travaux, le Comité de planification et d'examen a demandé à la Quinzième Conférence technique régionale des pêches de présenter à la Conférence des recommandations précises à cet égard, et il a adopté la résolution suivante :

Le Comité reconnaît l'importance pour la région des activités du Programme d'évaluation des thonidés et marlins de la CPS et prie la Conférence technique régionale des pêches de la CPS en 1983 d'étudier diverses options pour la poursuite éventuelle des activités sous leur forme actuelle ou sous une forme nouvelle en vue de formuler des recommandations détaillées et précises à soumettre à la Vingt-troisième Conférence du Pacifique Sud. Pour faciliter les débats de la Conférence technique régionale des pêches, le Comité charge le Secrétariat général de présenter diverses solutions à cette Conférence technique en consultation avec l'APF.

Conformément à cette directive, la Quinzième Conférence technique régionale des pêches a étudié les aspects techniques des besoins de la région en matière d'évaluation des ressources en thonidés et marlins ainsi que les différentes options permettant de répondre à ces besoins. La Conférence technique a adopté les recommandations ci-dessous sur les pêches océaniques, qui sont soumises à la Vingt-troisième Conférence du Pacifique Sud.

Recommandation No 4

La Conférence fait l'éloge du travail exécuté dans le cadre du Programme d'évaluation des thonidés et marlins et recommande vivement de poursuivre ce programme, dans un premier temps pour une période de deux ans, en donnant priorité à la collecte et à l'évaluation des données sur les prises et l'effort de pêche et à l'étude des interactions entre pêcheries.

Recommandation No 5

La Conférence technique reconnaît qu'il existe d'importantes lacunes dans les données dont dispose le Programme en ce qui concerne les prises et l'effort de pêche; mais elle n'est pas en mesure de déterminer les méthodes qui permettraient d'obtenir les informations nécessaires. Aussi recommande-t-elle à la Vingt-troisième Conférence du Pacifique Sud d'étudier les moyens d'obtenir, pour la poursuite des objectifs du Programme de travail révisé, la collaboration des pays pratiquant la pêche hauturière. La Conférence technique propose de prévoir à ce titre une réunion des Etats côtiers, des pays pratiquant la pêche hauturière et des organisations internationales intéressées, comme l'Agence des pêches du Forum, la FAO, l'IATTC et l'ICCAT, afin de recenser les méthodes de collecte, d'intégration et d'analyse des données statistiques et autres données scientifiques concernant les espèces de poissons grands migrateurs dans la région. La Conférence technique relève que les informations émanant du Programme serviront à déterminer les problèmes ayant trait à la conservation des espèces de poissons grands migrateurs dans la région. La Conférence proposée aurait ainsi à étudier les dispositions structurelles qui pourraient éventuellement être nécessaires pour assurer la conservation des ressources en thonidés de la région.

Nécessité d'une évaluation régionale des ressources en thonidés et possibilités de conservation

En examinant les besoins de la région en matière d'évaluation et, si nécessaire, de conservation des ressources, on a pris comme hypothèse que les intérêts nationaux des différents pays de la région définissent les objectifs d'une évaluation régionale des ressources thonières. Le rôle de toute organisation internationale se borne à coordonner ces évaluations et à fournir des informations sous la forme voulue aux différents pays pour lesquels ces travaux sont effectués. Les objectifs nationaux sont donc un élément essentiel de l'évaluation des besoins de la région.

En examinant les différentes options qui s'offrent à eux, les pays ne doivent pas perdre de vue que, pour importantes qu'elles soient, les ressources totales ne sont pas inépuisables et les activités d'une pêcherie se répercutent à des degrés divers sur les autres pêcheries exploitant la même population de la même espèce. Les pays doivent donc étudier attentivement les interactions de leur participation, actuelle ou prévue, aux différentes formes de pêche thonière. Celles-ci peuvent schématiquement être classées en quatre catégories :

1. La pêche vivrière. Elle a toujours été d'une grande importance pour de nombreux pays en développement, et notamment pour les petits pays insulaires, et continue d'avoir une importance sociale considérable.
2. La pêche artisanale. Dans ce secteur, les activités sont extrêmement diverses, mais la bonite et le thon jaune occupent une place importante dans la petite pêche de nombreux pays.

3. La pêche commerciale locale et les entreprises en participation. Dans de nombreux pays en développement, il s'agit essentiellement de la pêche à la canne de la bonite qui constitue l'une des principales sources d'emploi et est souvent une source majeure de recettes d'exportation et de rentrées de devises.
4. L'octroi de permis aux bateaux de pêche étrangers. Depuis l'extension de la ZEE à 200 milles, l'octroi de permis est devenu une source importante, potentiellement du moins, de revenus pour de nombreux pays en développement. Ainsi, la valeur des prises réalisées par les flottilles de pêche hauturière dans les zones de plusieurs pays insulaires du Pacifique, est supérieure au produit national brut de ces pays.

Les pays pratiquant la pêche hauturière ne sont bien entendu concernés que par les deux dernières catégories et, surtout, par la dernière. Leurs intérêts sont différents de ceux des Etats côtiers dans la mesure où il s'agit pour eux d'obtenir l'accès aux zones de pêche et de maximiser, ou du moins d'optimiser, le volume total de prises. En revanche, la conservation des ressources les intéresse autant qu'elle intéresse les Etats côtiers.

Lorsque l'on évalue les intérêts des Etats côtiers dans ces différents types de pêche, il convient de tenir compte de l'énorme évolution que continue de connaître la pêche thonière dans le Pacifique. Dans les années 1950, elle se limitait, dans la zone desservie par la Commission du Pacifique Sud, à la pêche vivrière traditionnelle et à quelques petites pêcheries artisanales. Les palangriers asiatiques sont ensuite apparus mais ils ne pêchaient que les grandes espèces de thonidés au large, ce qui explique qu'aucune interaction n'ait pu être mise en évidence entre les pêcheries exploitées à la palangre et les pêcheries des Etats côtiers. L'avènement des canneurs hauturiers japonais date des années 1960, et le début des années 1970 a vu apparaître les canneurs locaux principalement exploités en co-entreprise. A la fin des années 1970, les techniques de pêche à la senne se sont considérablement améliorées et l'effort de pêche a augmenté au point qu'au début des années 1980 les prises de thonidés des senneurs dans le Pacifique central et occidental étaient supérieures aux prises réalisées avec tous les autres types d'engins. Le "Programme bonite" de la Commission du Pacifique Sud a montré que l'interaction entre les différentes pêcheries est proportionnelle au volume des prises.

Les pays doivent donc procéder à l'évaluation de trois grandes catégories d'interaction :

1. Entre différents types de pêcheries au sein d'un même pays; par exemple, entre les grandes flottilles hauturières de canneurs et de senneurs et les pêcheries vivrières dans les eaux d'un même pays;
2. Entre pays; le problème devient plus aigu à mesure que les pêcheries s'étendent dans les zones des 200 milles des différents Etats côtiers, rapprochant ainsi les navires de pays voisins;
3. Entre types d'engins; ce problème se pose surtout pour le thon jaune qui est pêché à la fois à la senne tournante et à la palangre et vendu à des prix totalement différents.

Il ne fait aucun doute que l'évaluation des différentes formes d'interaction sera pendant un certain temps au premier plan des discussions scientifiques qui seront consacrées au développement optimal de la pêche thonière dans le Pacifique occidental. Si le volume des prises continue à augmenter, les problèmes s'aggraveront et imposeront inévitablement différentes formes de contingentement des prises de thonidés, contingentement qui portera à la fois sur les types d'engins au sein d'un même pays et sur les quotas alloués aux pays. En fait, des contingentements de ce type existent déjà (par exemple, limitation de la pêche à la senne tournante dans certaines zones des Iles Mariannes du Nord, des Iles Salomon et de Fidji).

Etat actuel des stocks

Compte tenu de l'évolution spectaculaire qu'a connu, ces dernières années, la pêche thonière dans le Pacifique central et occidental, et compte tenu du peu de statistiques disponibles, il est difficile d'évaluer avec précision l'incidence de la pêche sur les stocks. Les études réalisées dans le cadre des programmes bonite et thonidés de la Commission ont cependant fourni des estimations pour les principales espèces au moins. On a estimé que les ressources en bonites étaient très importantes et que les possibilités d'augmentation du volume des prises étaient considérables, et ce bien que certaines zones soient soumises, ponctuellement, à une exploitation extrêmement intense. On a constaté que l'interaction entre pêcheries existantes s'accroît parallèlement à l'augmentation du volume des prises, et parallèlement à l'élargissement et au rapprochement des zones de pêche.

Il ressort d'une évaluation préliminaire des ressources en thon jaune que les réserves sont supérieures à ce que l'on avait estimé d'après les statistiques de l'effort de pêche et des prises des palangriers. On a cependant récemment constaté un accroissement phénoménal des prises de cette espèce à la senne tournante, en même temps qu'un déclin des prises globales des palangriers. On a également signalé dans certaines zones une diminution des prises de thon jaune par les pêcheurs pratiquant la pêche de subsistance. A l'heure actuelle, on connaît mal l'interaction entre les prises de cette espèce à la senne tournante, à la palangre et par les engins de pêche vivrière. Il convient cependant de noter qu'en 1982 les prises de thon jaune à la senne dans la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud étaient, à elles seules, égales aux estimations antérieures du niveau total admissible pour cette espèce dans tout le Pacifique central et occidental. Les figures 1, 2 et 3 de l'annexe I ont été présentées à la Quinzième Conférence technique régionale des pêches afin de montrer les récentes modifications de l'état des stocks de thon jaune.

En ce qui concerne le thon obèse, le manque de précision des statistiques dont nous disposons actuellement ne permet pas de réaliser une évaluation fiable de cette ressource, ce manque de précision tenant au fait qu'aucune distinction n'est faite entre les prises à la senne de jeunes thons jaunes et de thons obèses respectivement. Notons que les prises en surface de cette espèce ont considérablement augmenté à la suite du développement récent de la pêche à la senne tournante.

L'effort total de pêche du germon et du marlin dans le Pacifique central et occidental a diminué parallèlement au déclin de la pêche à la palangre, ce qui laisse supposer que ces espèces sont maintenant sous-exploitées.

Les besoins futurs en matière d'évaluation des ressources

Pour mener à bien l'évaluation des ressources, il est maintenant indispensable de connaître l'interaction des différentes pêcheries exploitant les thonidés,

ce qui est peut-être plus important que l'évaluation des prises maximales admissibles. Une étude sérieuse des interactions devra prendre en compte l'état des ressources exploitées, ainsi que les objectifs sociaux, économiques et politiques des pays concernés. Nous savons d'expérience que des changements constants se produiront dans la nature des pêcheries en activité dans cette zone immense qu'est le Pacifique tropical et que l'évaluation des interactions entre pêcheries nécessitera une étude permanente. On peut s'attendre à ce que les objectifs sociaux, économiques et politiques des Etats côtiers et des nations étrangères pratiquant la pêche subissent des modifications.

Vu la complexité des nombreuses zones de 200 milles qui recouvrent tout le Pacifique central et occidental, et les différences naturelles que l'on constate dans l'abondance et la répartition des ressources, il sera toujours extrêmement difficile d'évaluer avec précision les interactions entre pêcheries. En outre, les espèces exploitées appartenant à la catégorie des grands migrateurs, toute évaluation des ressources devra, pour être valable, tenir compte des effets de la pêche sur une zone beaucoup plus grande que la seule zone de 200 milles des Etats insulaires du Pacifique. Ainsi, par exemple, à peine plus de la moitié des 550.000 tonnes de bonites prises dans tout le Pacifique occidental en 1982 provenait de la zone d'action de la Commission du Pacifique Sud (les statistiques précises dont disposent les pays de la zone d'action de la CPS ne portent que sur quelque 95.000 tonnes, soit 17% du total des prises).

Il est donc évident que l'évaluation des ressources totales, l'estimation des interactions entre pêcheries et la définition de mesures de conservation, exigent la participation non seulement des pays insulaires côtiers du Pacifique, mais aussi d'autres pays. Cela ne doit pas empêcher les Etats côtiers de prendre d'un commun accord des décisions en matière de gestion qui s'imposeront après examen des évaluations complètes des ressources.

Réflexion sur les mesures découlant des recommandations de la Quinzième Conférence technique régionale des pêches

Afin de décider de la suite à donner à la première recommandation (No 4), sous réserve qu'elle soit entérinée par la Conférence, bien entendu, le Secrétariat général doit tout d'abord revoir les priorités du Programme thonidés afin de tenir compte des nouvelles orientations fixées dans la recommandation. La collecte de statistiques constitue la priorité No 1 du Programme actuel (voir Annexe 2). L'évaluation des données sur les prises et l'effort de pêche fait une plus large place à des éléments qui faisaient partie des anciennes priorités Nos 6 et 11 et englobe l'ancienne priorité No 12. L'évaluation des interactions entre pêcheries regroupe les anciennes priorités Nos 5, 10, 2 et une partie du No 4; comme l'a indiqué la Conférence technique, cela nécessite des travaux supplémentaires de marquage en plus de ceux déjà effectués dans le cadre du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites. Cela entraîne également une modification de certains éléments des autres travaux prioritaires.

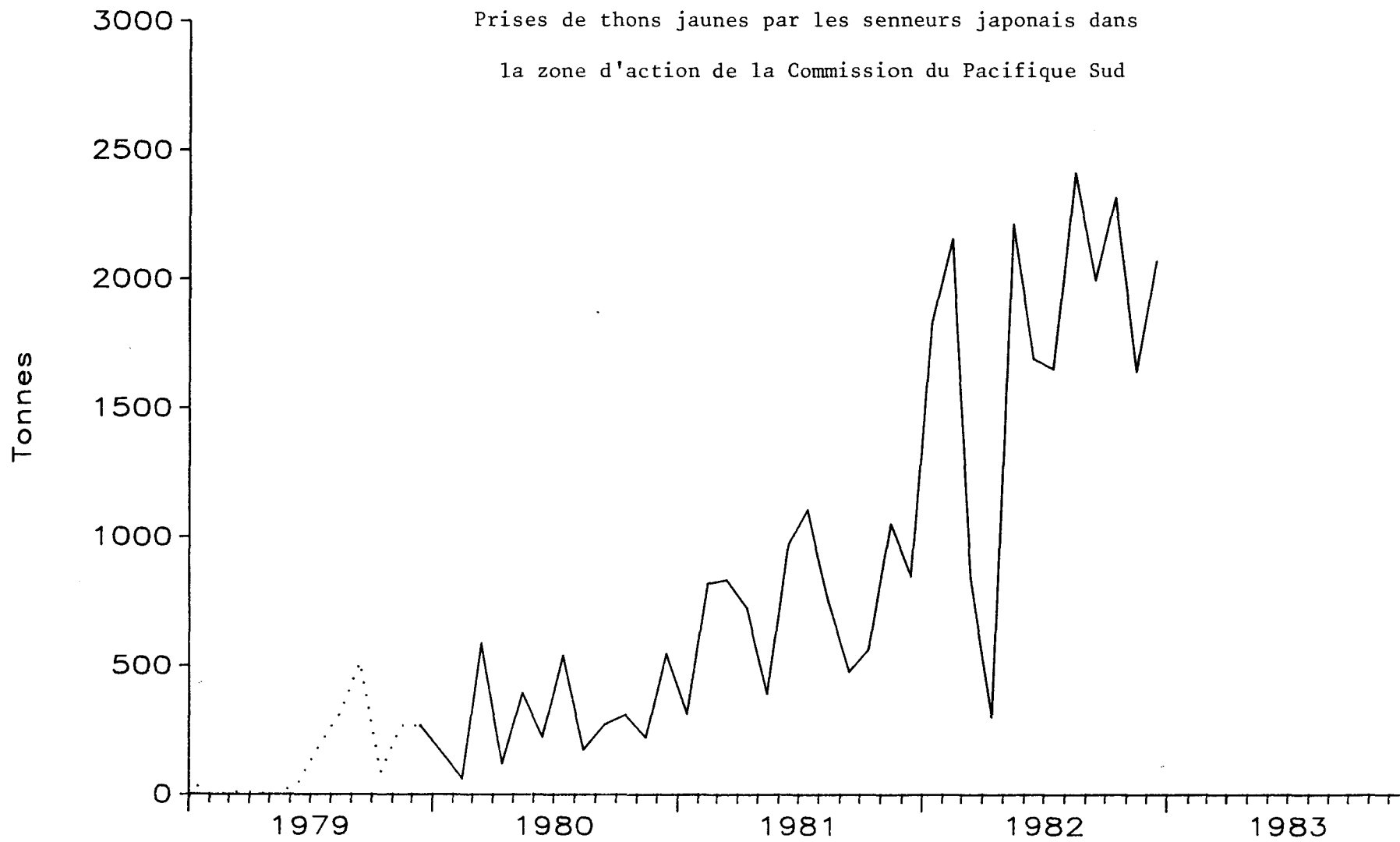
Les nouvelles priorités du Programme thonidés à partir du 1er octobre 1984 sont exposées en détail à l'Annexe 3.

Ces nouvelles priorités serviront à établir un nouveau descriptif qui sera utilisé pour rechercher un financement hors budget. Les travaux de terrain à entreprendre pendant les deux années supplémentaires étant très onéreux, il conviendrait de rechercher séparément des crédits pour le programme de base et un financement pour cette composante particulière. Le budget (ci-joint) de ces deux volets a été établi en supposant que les salaires seront alignés sur les émoluments actuels versés par la Commission en francs CFP.

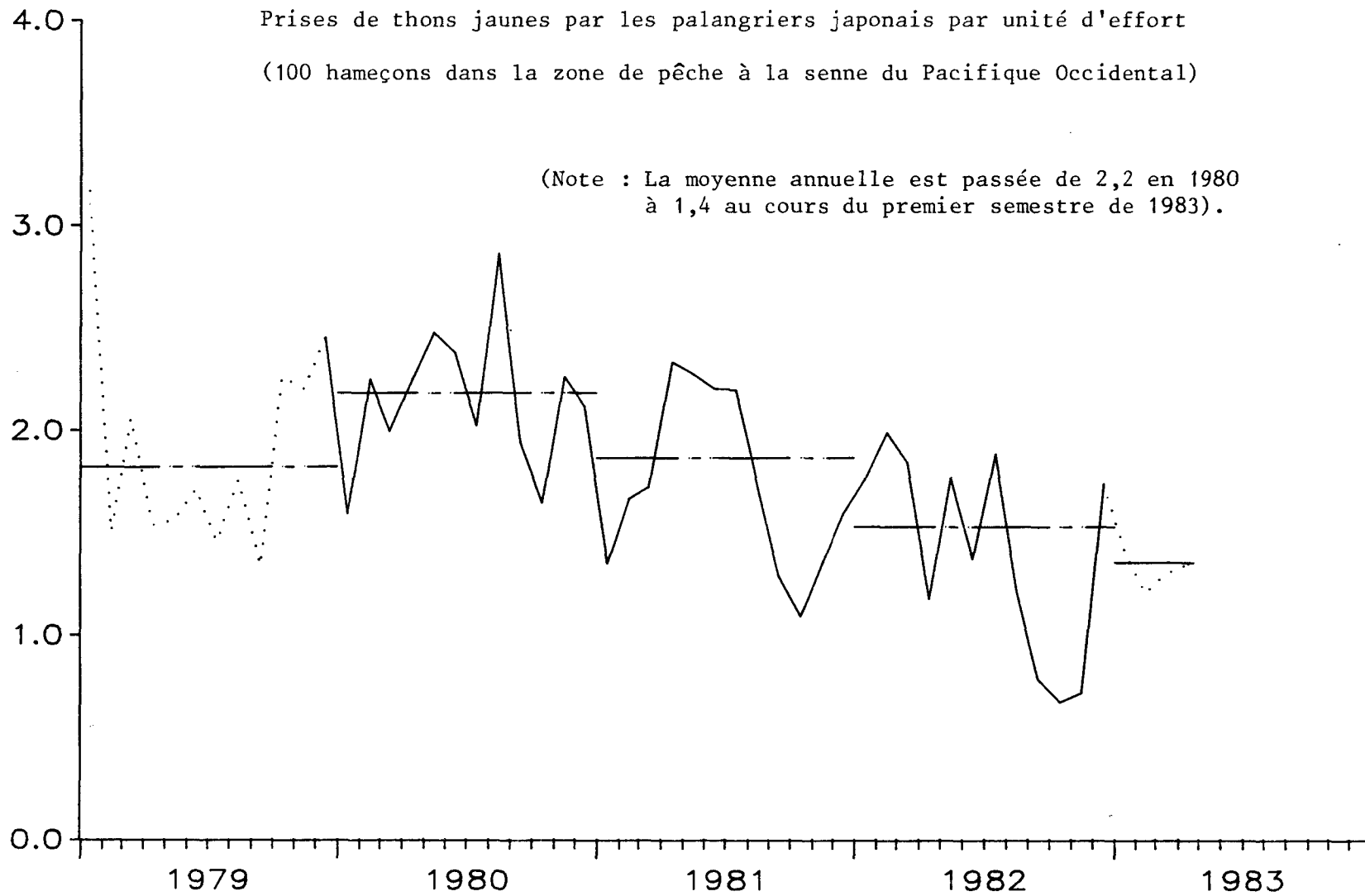
Pour ce qui est de la deuxième recommandation de la Conférence technique (No 5), les mesures à prendre par le Secrétariat général dépendront beaucoup plus étroitement des directives précises de la Conférence. Dans la pratique, il s'agit pour la Conférence d'étudier les moyens d'obtenir des nations pratiquant la pêche hauturière la collaboration nécessaire. Certaines des solutions allant dans ce sens, telles que l'organisation d'une réunion, exigeront évidemment des mesures de la part du Secrétariat général, sur les directives de la Conférence.

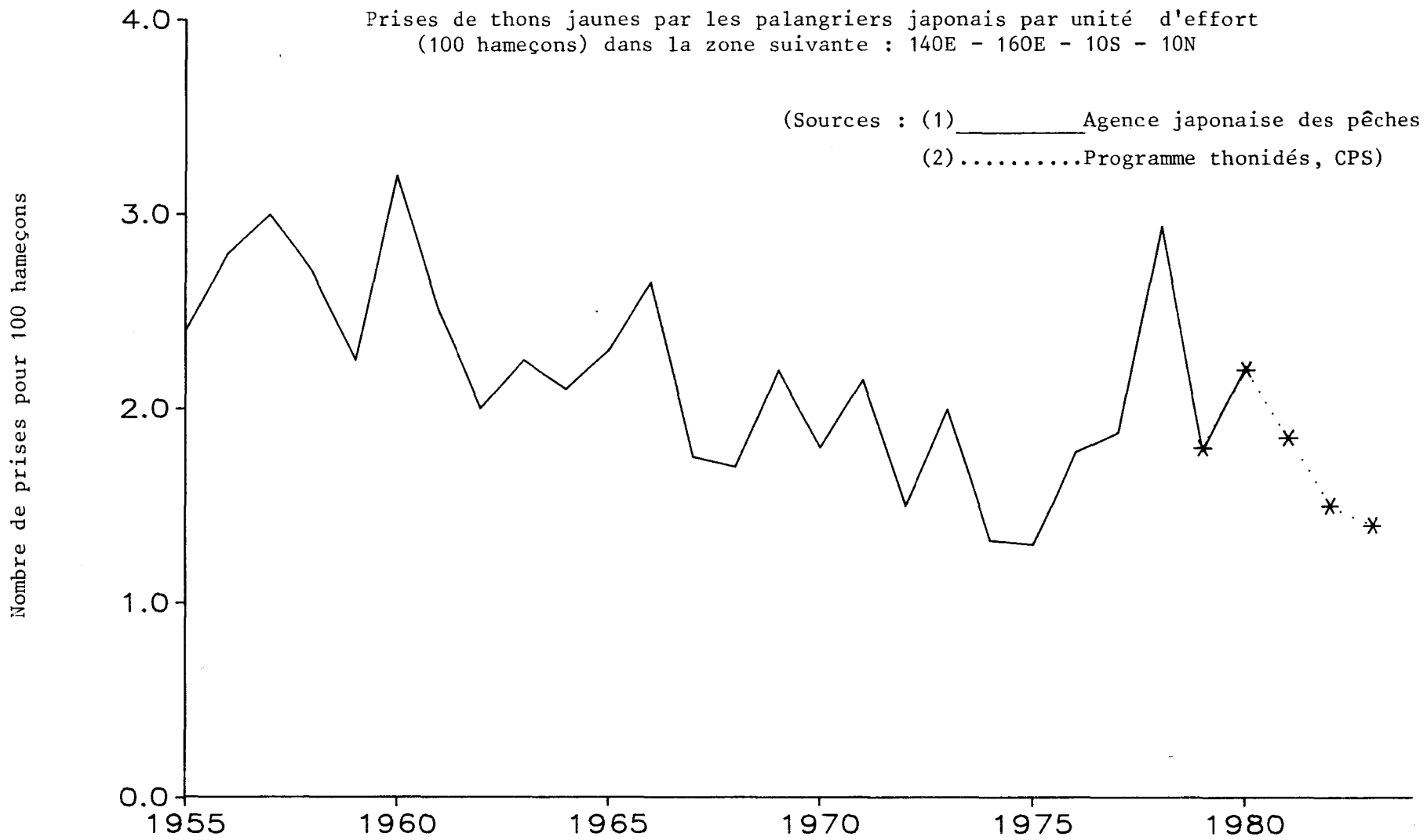
ANNEXE I

TABLEAUX SYNOPTIQUES DE L'EVOLUTION DES PECHERIES
COMMERCIALES DE THONS JAUNES DANS LE PACIFIQUE CENTRAL ET OCCIDENTAL



Nombre de prises pour 100 hameçons





ANNEXE II

ELEMENTS PRIORITAIRES DU PROGRAMME ACTUEL D'EVALUATION
DES THONIDES ET MARLINS
1er OCTOBRE 1981 AU 30 SEPTEMBRE 1984

1. Création d'un programme statistique régional.
2. Estimation de l'interaction entre les pêcheries de canneurs et de senneurs et évaluation de l'incidence de chacune de ces pêches sur les ressources en thonidés, notamment en bonites et thons jaunes.
3. Evaluation et surveillance du niveau d'exploitation des stocks de marlins d'importance commerciale, et notamment : marlin noir, marlin bleu, marlin rayé, voilier et espadon.
4. Suite de l'analyse des données produites par le Programme bonite et estimation de l'incidence de ces données sur l'évaluation des ressources.
5. Evaluation et surveillance du niveau d'exploitation des stocks de thonidés d'importance commerciale, et notamment : thon jaune, thon obèse et germon.
6. Evaluation des données biologiques nécessaires pour l'étude de la dynamique des populations de l'espèce dominante.
7. Etudes biologique et écologique sur les principales espèces de poissons appâts servant à la pêche des thonidés.
8. Comparaison entre les données biologiques sur les principales espèces, d'une part, et les renseignements concernant l'océanographie et le milieu, d'autre part, en vue d'obtenir une description de l'habitat offert à chaque espèce dans l'espoir de pouvoir prédire l'abondance de cette espèce dans certaines régions.
9. Evaluation de l'emploi des radeaux ancrés pour concentrer les thonidés.
10. Estimation de l'interaction entre la pêche de surface et la pêche à la palangre du thon jaune, du thon obèse et du germon, et évaluation de l'exploitation optimale de chaque espèce au moyen de chaque type d'engin.
11. Coordination des programmes d'embarquement d'observateurs à bord des bateaux pratiquant la pêche hauturière.
12. Evaluation de l'incidence sur les stocks des modifications apportées aux types d'engins de pêche à la palangre, et notamment la tendance à utiliser des engins qui pêchent à grande profondeur.
13. Evaluation d'autres dispositifs d'attraction du poisson.

ANNEXE IIIELEMENTS PRIORITAIRES DU PROGRAMME D'EVALUATION DES THONIDES ET MARLINS
POUR LA PERIODE DU 1er OCTOBRE 1984 AU 30 SEPTEMBRE 1986

1. Collecte des données sur les prises et l'effort de pêche.

Il s'agit d'assurer le fonctionnement et la mise à jour du programme statistique régional (ancienne priorité No.1) qui a été mis sur pied. On va améliorer la base de données en évaluant les statistiques dont on dispose, en les rendant plus précises et en y ajoutant de nouvelles données sur les prises, l'effort de pêche et les caractéristiques biologiques, tirées d'échantillons des prises et du programme d'embarquement d'observateurs (ancienne priorité No 11).

2. Evaluation des interactions entre pêcheries.

Il s'agira d'évaluer et de contrôler les niveaux d'exploitation des espèces de thonidés d'importance commerciale, et notamment le thon jaune, la bonite et le thon obèse (anciennes priorités No 5 et No 4); d'estimer les interactions entre les différents types de pêche thonière dans chaque pays (pêche de subsistance, artisanale, commerciale pratiquée par des navires locaux ou étrangers; d'estimer l'interaction entre les pêcheries thonières des différents pays; d'étudier l'interaction entre les différents types d'engins, surtout la senne, la canne et la palangre (anciennes priorités Nos 2 et 10).

3. Evaluation et contrôle du niveau d'exploitation des stocks d'espèces de marlins d'importance commerciale (ancienne priorité No 3).

4. Comparaison des données biologiques concernant les principales espèces, et des renseignements océanographiques et environnementaux afin de définir l'habitat propice à chaque espèce dans l'espoir de pouvoir prédire l'abondance de cette espèce dans certaines régions (ancienne priorité No 8).

4. La collecte des données océanographiques et écologiques est laissée à d'autres organisations intéressées telles que l'ORSTOM et la CIATT. Le Programme se limite donc à fournir des données biologiques et à diffuser les résultats aux pays et territoires de la région.

5. Etude de la biologie et de l'écologie des principales espèces de poissons-appâts servant à la pêche des thonidés (ancienne priorité No 7).

Dans ce domaine, on se bornera, comme par le passé, à répondre aux demandes d'aide des différents pays.

6. Etude de l'emploi des radeaux ancrés et d'autres éléments attractifs tels que les dispositifs de concentration du poisson (anciennes priorités 9 et 13).